

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mort des requins-marteaux et d'une raie-manta de l'aquarium de Nausicaa Question écrite n° 20207

Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la mort des requins-marteaux et d'une raie-manta de l'aquarium de Nausicaa à Boulogne-sur-mer. Entre 2011 et 2019, tous les animaux, soit 30 au total, sont morts dans cet établissement ainsi qu'une raie-manta (sur un effectif de deux animaux). En parallèle un bassin de ce même établissement se fissure et des centaines de sardines meurent étouffées. À ce jour, il n'y a toujours pas d'explication officielle quant à ces événements. Concernant les requins-marteaux, des scientifiques avancent le fait que ces animaux sont particulièrement fragiles et ne supportent pas la vie en captivité. Le requin-marteau est une espèce en danger, présente sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), notamment à cause de la pêche à l'aileron et du braconnage. Les 30 individus de Nausicaa ont tous été capturés en milieu naturel, au large de l'Australie, et ont été acheminés jusqu'aux Pays-Bas en avion-cargo puis par transport routier jusqu'en France. Les raie-mantas ont aussi été capturées en milieu naturel, au large de la Floride. Elle souhaiterait donc connaître les mesures envisagées pour garantir l'interdiction de toute nouvelle capture en milieu naturel d'espèces sur liste rouge IUCN à des fins de divertissements dans les parcs zoologiques et les aquariums.

Texte de la réponse

L'établissement Nausicaa de Boulogne-sur-Mer (62) est bien un établissement zoologique fixe de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques. Il est donc, à ce titre, soumis au respect des exigences réglementaires de l'arrêté du 25 mars 2004 fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère, texte qui impose notamment de nombreuses prescriptions en matière de qualité des installations d'hébergement des animaux en captivité. Cet établissement a confirmé auprès des services de contrôle de la préfecture du Pas-de-Calais, avoir perdu son dernier requinmarteau en avril 2019, l'autopsie pratiquée, conformément à la règlementation, ayant révélé une infection par un champignon pathogène. Concernant le couple de raies mantas, la femelle est morte en novembre 2018 des suites d'une parasitose, le mâle se portant bien jusqu'à présent. À propos de la rupture du bassin des sardines, la fissure incriminée s'est produite en avril 2019 également, entrainant effectivement une perte d'eau et de poissons dans l'enceinte même du site de visite. Du fait de ces différents problèmes sanitaires et techniques importants, plusieurs procédures de contrôles ont été engagées par la direction départementale de la protection des populations du Pas-de-Calais, en lien étroit avec la personne titulaire du certificat de capacité adéquat et responsable aquariologie du site de Nausicaa, afin de permettre la plus grande expertise à la fois sur le suivi vétérinaire des animaux présents, ainsi que sur la vérification de l'étanchéité de tous les bassins existants, et principalement les plus volumineux.

Données clés

Auteur: Mme Claire O'Petit

Circonscription : Eure (5e circonscription) - La République en Marche

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE20207

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 20207

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : <u>Transition écologique et solidaire</u> Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>11 juin 2019</u>, page 5311 Réponse publiée au JO le : <u>15 octobre 2019</u>, page 9233